

Déclaration CAPA d'avancement d'échelon des Professeurs et CE d'EPS du 15 décembre 2016

Cette CAPA relative à l'étude de l'avancement des enseignants d'EPS restera dans les annales, marquant la fin d'un système injuste et inéquitable pour le plus grand nombre.

En effet, les accords PPCR (Parcours Professionnels Carrière et Rémunération) signés par l'UNSA, la FSU et la CFDT modifient en profondeur l'évolution de la carrière des enseignants.

Les modalités d'avancement :

FINIS :

- les trois rythmes d'avancement vécus comme une injustice. Désormais le rythme est le même pour tous.
- l'évaluation / avancement. Désormais l'avancement est déconnecté en grande partie de l'évaluation.

Les modalités d'évaluation :

- L'inspection est souvent plus vécue comme une épreuve que comme un rendez-vous d'évaluation formative de nos pratiques professionnelles. Désormais, 4 rendez-vous carrière annoncés, planifiés pour tous, à des moments clé de la carrière complétés par des visites conseil à la demande des collègues.

La rémunération :

- Gelé depuis trop longtemps (2010), le point d'indice a été revalorisé et le sera à nouveau le 01/02/2017.
- Dans le même temps, les grilles indiciaires seront redéfinies et mises en place à la rentrée 2017, se traduisant pour tous :
 - par une augmentation de rémunération
 - et l'accès à la hors classe garantie en cas de carrière complète.

En entrant dans les négociations, le SE-UNSA a permis des avancées significatives concernant la rémunération et la carrière des collègues. Refuser toute négociation par une opposition de principe aurait privée l'ensemble de la profession de la reconnaissance de notre métier que nous attendons depuis longtemps.

Notre action n'en est pas pour autant terminée et porte maintenant sur l'accès des enseignants à la classe exceptionnelle.

Olivier MALRIC / Patrick EUSEPI
Commissaires paritaires

Ma carrière évolue

